



LIVRE BLANC PLAYGONES • ÉDITION 2026

Mécénat sportif : le guide de l'entreprise locale

Comment une entreprise de votre territoire peut financer un city stade, une aire de jeux ou un club, avec **60 % du don déduit de son impôt**.

Règles, calculs, exemples et mode d'emploi pas à pas.



Jouez. Bougez. Vivez.

Le mécénat sportif en une page

Une entreprise donne de l'argent, du matériel ou du temps de ses salariés à un projet sportif d'intérêt général. En échange, l'État lui rend **60 % du don** sous forme de réduction d'impôt. Un don de 5 000 € lui coûte donc réellement **2 000 €**.

60 %

du don déduit de l'impôt, jusqu'à 2 M€ de dons par an (40 % au-delà).

20 000 €

de dons retenus par an au minimum, ou 0,5 % du chiffre d'affaires si c'est plus.

5 ans

pour reporter ce qui dépasse le plafond ou l'impôt dû.

Ce que disent les chiffres (baromètre Admical, 2025)

58 %

des entreprises mécènes agissent dans le sport, +12 points en deux ans.

92 %

des mécènes du sport sont basés en région, pas à Paris.

5 000 €

c'est le don médian d'un mécène sportif.

80 %+

des mécènes sportifs soutiennent en priorité des associations locales.

Dans ce guide

1. Mécénat ou sponsoring ?
2. Combien ça coûte vraiment
3. Qui peut recevoir votre don
4. Quels projets financer
5. Le mode d'emploi en 6 étapes
6. Côté commune et club
7. Ce que votre entreprise y gagne
8. Exemples et check-list

Un terrain de sport financé par les entreprises du coin, c'est un terrain que tout le monde respecte !





Mécénat ou sponsoring : ne pas confondre

Les deux mettent une entreprise aux côtés du sport local, mais ils ne répondent pas aux mêmes règles. Le **mécénat** est un soutien **sans contrepartie réelle**, récompensé par une réduction d'impôt. Le **sponsoring** (ou parrainage) est un achat de visibilité publicitaire, traité comme une dépense commerciale.

	MÉCÉNAT	SPONSORING (PARRAINAGE)
But	Soutenir une cause d'intérêt général	Faire connaître l'entreprise
Contreparties	Symboliques, nettement inférieures au don (mention du nom, plaque, invitation)	Publicité proportionnée à la somme versée (maillots, panneaux, annonces)
Traitement fiscal	Réduction d'impôt de 60 % du don	Charge déductible du résultat
Document	Reçu fiscal remis par le bénéficiaire	Facture, avec TVA le plus souvent
Pour qui ?	Organisme d'intérêt général, commune, fondation	Club, événement, athlète

Les trois façons de donner

ARGENT

Mécénat financier

Un virement, ponctuel ou chaque année. C'est la forme la plus simple pour financer un équipement.

MATÉRIEL

Mécénat en nature

Des biens ou des prestations : terrassement, béton, éclairage, transport. Valorisés à leur **prix de revient**, pas au prix catalogue.

TEMPS

Mécénat de compétences

Des salariés mis à disposition sur leur temps de travail. Valorisé au coût salarial (salaire et charges), dans la limite de trois fois le plafond de la Sécurité sociale.

Bon à savoir. On peut être mécène et sponsor du même club, mais jamais pour la même somme. Et les contreparties d'un don doivent rester très inférieures à son montant : en pratique, on retient couramment un maximum de 25 % de la valeur du don.

Combien coûte vraiment un don ?

La règle tient en une ligne : **coût réel = don - 60 %**. La réduction s'impute sur l'impôt sur les sociétés, ou sur l'impôt sur le revenu pour un entrepreneur individuel. Si l'impôt de l'année ne suffit pas, le reste se reporte sur les cinq années suivantes.

DON DE L'ENTREPRISE	RÉDUCTION D'IMPÔT (60 %)	COÛT RÉEL POUR L'ENTREPRISE
1 000 €	600 €	400 €
2 500 €	1 500 €	1 000 €
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €
20 000 €	12 000 €	8 000 €

Jusqu'où puis-je donner ?

Chaque année, les dons sont retenus jusqu'à **20 000 €**, ou jusqu'à **0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes** si ce montant est plus élevé. Ce qui dépasse n'est pas perdu : il est reporté sur les cinq exercices suivants.

ARTISAN

CA 400 000 €

0,5 % du CA = 2 000 €. Le plancher de **20 000 €** s'applique : une petite entreprise peut donner bien plus que 0,5 % de son CA.

PME

CA 6 M€

0,5 % du CA = **30 000 €** de dons retenus par an, soit 18 000 € de réduction d'impôt possible.

ETI

CA 60 M€

0,5 % du CA = **300 000 €** de dons retenus par an : de quoi porter seule un équipement complet.

L'effet « club des mécènes »

Cinq entreprises d'une même commune donnent chacune 5 000 €, le don médian d'un mécène sportif. Ensemble elles apportent **25 000 €** au projet, et chacune ne supporte que **2 000 €** après réduction d'impôt. C'est le prix d'une aire de street workout de quartier ou d'une petite aire de jeux.

Calculs indicatifs, hors situations particulières. Votre expert-comptable valide l'imputation selon votre régime fiscal.

À qui donner pour avoir droit à la réduction ?

Le code général des impôts (article 238 bis) vise les organismes d'intérêt général qui ont notamment un caractère **sportif**. Pour un équipement de proximité, quatre portes d'entrée existent.

LA COMMUNE

Don direct à la collectivité

Un don à une commune ou une intercommunalité ouvre droit à la réduction s'il est **affecté à une activité d'intérêt général**, par exemple un équipement sportif en accès libre. La collectivité isole le don dans sa comptabilité et l'utilise pour l'objet prévu.

LE CLUB

Association sportive d'intérêt général

Gestion désintéressée, activité non lucrative, ouverte à tous et pas réservée à un cercle restreint. En cas de doute, l'association peut demander un **rescrit fiscal** à l'administration.

LA FONDATION

Fondation du Sport Français

Reconnue d'utilité publique, elle collecte pour les clubs amateurs (plateforme **Soutiens ton Club**) et, avec l'Agence nationale du Sport, pour les projets de territoire (**Territoires de Sport**). Elle émet le reçu fiscal.

LE FONDS

Fonds de dotation local

Certaines villes ou intercommunalités créent un fonds de dotation pour réunir les mécènes de leur territoire autour de plusieurs projets.

Les 4 questions à poser avant de donner

- ☐ L'organisme peut-il délivrer un **reçu fiscal** (formulaire 2041-MEC-SD ou équivalent) ?
- ☐ Le projet est-il **ouvert à tous**, et pas réservé aux membres ou aux salariés du mécène ?
- ☐ Les contreparties proposées restent-elles **symboliques** ?
- ☐ L'usage du don est-il **écrit** dans une convention (quel équipement, quel calendrier, quel compte rendu) ?

Quels projets de jeu et de sport financer ?

Un mécène local veut voir le résultat de son don : un équipement visible, utilisé tous les jours, en accès libre. Voici les projets que nous réalisons le plus souvent pour les collectivités, avec leurs fourchettes de budget posé.



City stade

30 000 à 80 000 € HT

Le terrain multisport, cœur de quartier pour les ados.



Aire de jeux

15 000 à 90 000 € HT

De la micro-aire à l'aire de quartier, sol amortissant compris.



Street workout

8 000 à 80 000 € HT

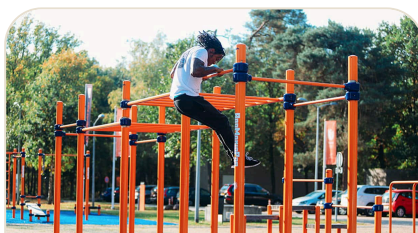
Agrès de musculation en libre accès, pour tous les âges.



Pumptrack

dès 20 000 € HT

Modulaire, sans terrassement lourd : idéal pour un premier projet.



Parcours sport-santé

8 000 à 45 000 € HT

Fitness extérieur et parcours pour seniors et actifs.



Cour d'école active sur étude

Marquages, mini-buts, jeux : bouger dès la récréation.

Au-delà de l'équipement

Le mécénat finance aussi la **promotion du jeu et du sport** : licences pour les familles modestes, créneaux sport-santé, apprentissage du vélo, tournois de quartier, accueil des personnes handicapées.

Le bon réflexe

Un projet découpé en « briques » chiffrées (le sol, un agrès, l'éclairage, un banc) permet à chaque entreprise de financer une partie concrète et identifiable.

Fourchettes indicatives 2026, fourniture et pose, hors terrassement exceptionnel. Chaque projet fait l'objet d'un devis détaillé.



Devenir mécène en 6 étapes

Pas besoin d'un service juridique : une TPE peut boucler son premier mécénat avec son expert-comptable et un échange avec la mairie ou le club.

1

Choisir un projet qui vous ressemble

Près de vos salariés et de vos clients : le city stade du quartier, l'aire de jeux de l'école, le club de vos enfants. Demandez à la mairie quels projets attendent un financement.

2

Vérifier que le bénéficiaire est éligible

Commune, association d'intérêt général ou fondation : il doit pouvoir vous remettre un reçu fiscal. En cas de doute, il peut demander un rescrit.

3

Fixer le montant avec votre expert-comptable

Vérifiez votre plafond (20 000 € ou 0,5 % du CA) et votre impôt prévisionnel. Un don peut être étalé sur plusieurs années.

4

Signer une convention de mécénat

Objet du don, montant, calendrier, usage, contreparties symboliques, compte rendu. Une ou deux pages suffisent (voir la trame en fin de guide).

5

Verser et récupérer le reçu fiscal

Le bénéficiaire vous remet un reçu (modèle 2041-MEC-SD). Conservez-le : c'est votre justificatif en cas de contrôle.

6

Déclarer, puis faire savoir

La réduction se déclare avec le relevé de solde de l'impôt (formulaire 2069-RCI). Au-delà de 10 000 € de dons, une déclaration détaillée est demandée ; à partir de 2027, ces informations passent dans le rapport de gestion. Puis venez à l'inauguration !

Commune, club : comment attirer les mécènes

Les entreprises ne demandent qu'à s'engager près de chez elles. Encore faut-il leur présenter un projet clair, chiffré et rassurant.

1. Un projet prêt à financer

Un plan, des visuels, un devis détaillé poste par poste et un calendrier. C'est ce qui transforme une bonne intention en décision.

2. Un plan de financement lisible

Montrez ce qui est déjà acquis (budget communal, aides publiques) et ce qui reste à trouver. Le mécénat complète, il ne remplace pas.

3. Des « briques » à s'approprier

Le sol, l'éclairage, un agrès, les bancs : chaque entreprise choisit ce qu'elle finance et en voit le résultat.

4. Une reconnaissance sobre

Plaque des mécènes, mention dans le bulletin municipal, invitation à l'inauguration : symbolique, donc compatible avec le mécénat.

Les points de vigilance pour une commune

- Accepter le don par **délibération** et l'inscrire au budget.
- **Isoler le don en comptabilité** et l'affecter au projet prévu.
- Délivrer le **reçu fiscal** au mécène.
- Garder la main sur la **commande publique** : le mécène finance, il ne choisit pas le titulaire du marché.
- Éviter tout lien avec une autre décision de la commune qui concernerait le mécène.

Et pour un club ?

Vérifiez votre éligibilité au reçu fiscal (ou passez par la plateforme Soutiens ton Club de la Fondation du Sport Français), tenez un tableau des dons et envoyez chaque année un bilan aux mécènes : nombre de licenciés accueillis, créneaux ouverts, photos. Un mécène bien informé est un mécène qui revient.

Ce que votre entreprise y gagne, au-delà de l'impôt

- **Un ancrage local visible.** Votre nom associé à un lieu que les familles fréquentent chaque jour.
- **Une marque employeur plus forte.** Les salariés sont fiers d'une entreprise qui agit pour leur ville, et le mécénat de compétences les implique directement.
- **Des liens de confiance** avec la mairie, les associations et les autres chefs d'entreprise du territoire.
- **Une politique RSE concrète**, mesurable, facile à raconter dans un rapport ou à un client.
- **Un impact sur la santé** : plus d'activité physique pour les enfants, les ados, les seniors, là où vivent vos équipes.



Les contreparties autorisées

POSSIBLE	À ÉVITER
Nom ou logo sur une plaque des mécènes	Panneau publicitaire avec offre commerciale
Invitation à l'inauguration, photo officielle	Usage réservé aux salariés du mécène
Mention dans le bulletin municipal ou sur le site du club	Contreparties d'une valeur proche du don
Communication de l'entreprise sur son engagement	Contrepartie liée à un marché ou une décision publique

60 % remboursés, 100 % de fierté locale !



Des exemples concrets en France

Des communes rurales, des banques régionales, des PME et leurs salariés : le mécénat sportif se joue d'abord à l'échelle d'un territoire.

Égletons (Corrèze) : une pumptrack cofinancée par une banque régionale

Pumptrack et piste cyclable pédagogique ouvertes en août 2024, pour 294 425 € HT. Plan de financement : Agence nationale du Sport 35 000 €, Département 44 452 €, DETR 13 745 €, et **10 000 € de mécénat d'entreprise** du Crédit Agricole Centre France. **La leçon** : le mécénat vient compléter les aides publiques.

Source : egletons.fr, « Pump track et piste cyclable pédagogique »

Saint-Mexant (Corrèze) : habitants et entreprises locales réunis

Pour son espace multisports (terrain multisport, skatepark, tennis), la commune lance en 2024 une collecte en ligne : **20 270 €** réunis pour un objectif de 20 000 €, auprès de 130 donateurs dont **7 entreprises locales**, plus 3 000 € d'une banque régionale. **La leçon** : plein de petits dons font un grand projet.

Source : Collecticity, collecte « Saint-Mexant »

Nord Franche-Comté : les salariés se bougent pour un city stade inclusif

Avec le challenge connecté « Sport pour tous » de la Fondation Arc-en-Ciel, les salariés des entreprises participantes marchent et courent pour collecter des dons. Objectif : un espace sportif inclusif avec city stade pour un institut médico-éducatif. **La leçon** : le mécénat est aussi un projet d'équipe.

Source : invest-in-nord-franche-comte.fr, « Sport pour tous 2025 »

Soutiens ton Club : la porte d'entrée des clubs amateurs

La plateforme de la Fondation du Sport Français a franchi en septembre 2026 le cap des **10 millions d'euros collectés** depuis 2020, au profit de plus de **7 300 associations sportives**. Les entreprises y donnent avec la même réduction de 60 %. **La leçon** : un club sans service administratif peut, lui aussi, recevoir du mécénat.

Source : Presse Agence, 17/09/2026 ; Fondation du Sport Français

Et chez vous ? Un projet de city stade, d'aire de jeux ou de parcours sportif attend peut-être juste que les entreprises du coin s'en mêlent.

La check-list et la trame de convention

Check-list de l'entreprise

- ☐ Projet identifié, en accès libre
- ☐ Bénéficiaire habilité à émettre un reçu fiscal
- ☐ Plafond vérifié avec l'expert-comptable
- ☐ Convention signée
- ☐ Don versé, reçu fiscal conservé
- ☐ Réduction déclarée (2069-RCI)
- ☐ Contreparties symboliques uniquement
- ☐ Communication interne et externe préparée

Check-list de la commune ou du club

- ☐ Projet chiffré poste par poste
- ☐ Plan de financement à jour
- ☐ Délibération d'acceptation du don
- ☐ Don isolé en comptabilité
- ☐ Reçu fiscal émis
- ☐ Bilan envoyé aux mécènes

Trame de convention de mécénat

1. **Les parties** : l'entreprise mécène et le bénéficiaire (commune, association, fondation).
2. **L'objet** : le projet soutenu, son caractère d'intérêt général et son accès au public.
3. **Le don** : nature (financier, en nature, compétences), montant ou valorisation, échéancier.
4. **L'affectation** : l'engagement du bénéficiaire à utiliser le don pour le projet prévu.
5. **Les contreparties** : liste et valeur estimée, nettement inférieure au don.
6. **La communication** : ce que chacun peut dire, sur quels supports.
7. **Le compte rendu** : bilan d'utilisation, photos, invitation à l'inauguration.
8. **Le reçu fiscal** : délivré à réception de chaque versement.
9. **Durée et résiliation** : en cas d'abandon du projet, restitution ou réaffectation convenue.

Trame indicative à adapter avec votre conseil juridique ou comptable.

Playgones vous aide à monter le projet

Aménageur français depuis 1975, Playgones conçoit, fournit et installe les aires de jeux et les équipements sportifs des collectivités : bureau d'études, fabricants français et européens sélectionnés, équipes de pose en France.

CONCEVOIR

Un projet qui donne envie

Plans, perspectives et visuels pour présenter le projet aux élus et aux entreprises mécènes.

CHIFFRER

Un devis en briques

Un chiffrage détaillé poste par poste, pour que chaque mécène sache ce qu'il finance.

RÉALISER

Fourniture et pose

Installation par nos équipes, contrôle de conformité et maintenance.



Un projet à faire financer par les entreprises de votre territoire ?

Élus, clubs, chefs d'entreprise : parlons-en. Nous vous conseillons sur le projet, son chiffrage et sa présentation aux mécènes.

Demander conseil sur [playgones.com/contact](https://www.playgones.com/contact)

Sources : Service-Public.fr, « Mécénat d'entreprise : dons en faveur d'organismes sans but lucratif » (mis à jour le 20/07/2026) ; article 238 bis du code général des impôts et BOFiP BOI-BIC-RICI-20-30 ; baromètre du mécénat d'entreprise Admical 2024, volet sport (février 2025, sports.gouv.fr) ; Fondation du Sport Français ; loi de simplification de la vie économique du 26 mai 2026.

Données à jour en septembre 2026. Document d'information non contractuel : il ne remplace pas l'avis de votre expert-comptable ou de l'administration fiscale.